

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
EN DATE DU 7 MAI 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,  
le jeudi sept mai à onze heures,

Le conseil de surveillance de la société anonyme **MAZARS DUPARC ET ASSOCIES**, au capital de 2.100.000 francs, divisé en 21.000 actions de cent francs chacune, dont le siège social est à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime) 4 avenue Gallieni, s'est réuni au siège social sur convocation de son président.

• **Sont présents ou représentés :**

M. José MARETTE, président du conseil  
S.A. MAZARS & GUERARD, membre du conseil, représenté par M. Michel ROSSE,  
M. Patrick de CAMBOURG, vice-président du conseil  
M. Jean-Louis BRETON, membre du conseil  
M. Robert MAZARS représenté par monsieur José MARETTE  
M. François BELIN

La totalité des membres du conseil de surveillance étant présente, le conseil peut valablement délibérer. La séance est présidée par monsieur José Marette.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité. Puis, il rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant : démission de monsieur Breton de ses fonctions de conseiller surveillant.

Monsieur Breton, présent, indique au conseil, que désirant prendre sa retraite en 1999, il souhaite être déchargé dès maintenant des fonctions que l'assemblée lui a confiées depuis 1992.

Le conseil en prend acte et le remercie de tout le dévouement apporté au cabinet depuis sa création. Il décide de ne pas proposer son remplacement, le nombre de membres étant supérieur à celui prescrit par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres présents.

*José Marette*

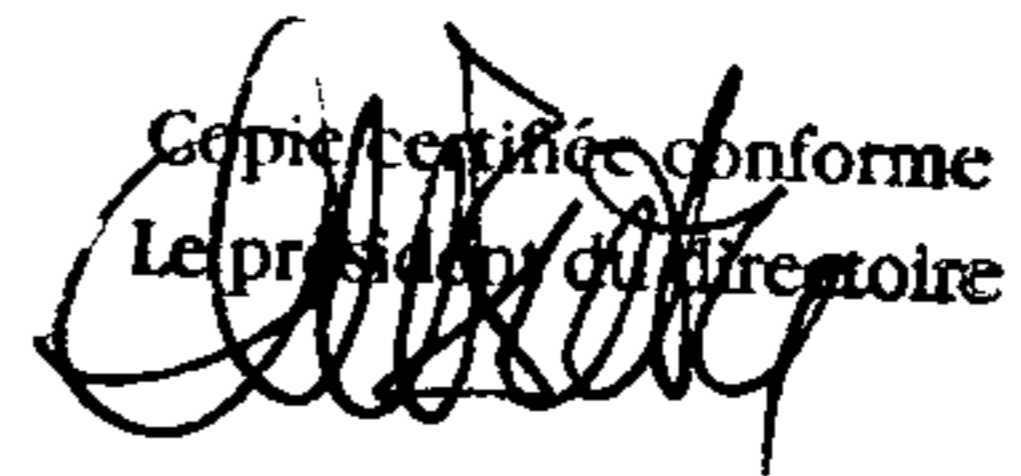
*Michel Rosse*

*Jean-Louis Breton*

*Patrick de Cambourg*

*François Belin*

Copie certifiée conforme  
Le président du Directoire



A 1623